

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, novembre 2010 - Prix de l'initiative sociale et solidaire de la CUB - Subvention - Décision

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux a organisé une conférence le 30 novembre 2010, intitulée « entreprendre autrement ».

L'objectif était de présenter le réseau de partenaires de la CUB dans le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire dont : la CRESS Aquitaine, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, la Caisse Sociale de Développement Local, Anabase, Coop'Alpha, ATIS - la Fabrique à initiatives, Aquitaine Active...A travers les témoignages croisés d'acteurs (amorçage, accompagnement technique et financier) et de créateurs, la cohérence, la complémentarité et l'esprit coopératif sont mis en évidence.

Cette manifestation s'adressait en particulier aux porteurs de projets qui sont à la recherche des bons contacts, d'informations pratiques et d'échanges d'expériences sur le montage et la réalisation de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

En clôture de cet après-midi d'échanges, pour la seconde année, la CUB a remis son « **Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire** » à deux lauréats, pour récompenser et encourager des initiatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

1- Présentation du concours lancé par la CUB

Objectifs du prix : donner un coup de pouce aux porteurs de projets les plus créatifs et les plus innovants

- Encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel.
- Faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses reproductibles sur le territoire.
- Accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Bénéficiaires

- Associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création

Conditions d'éligibilité

- Le projet doit être pertinent par rapport aux **enjeux du territoire** de l'agglomération: création d'emplois, réponse à des besoins non satisfaits, protection de l'environnement, lutte contre les exclusions, insertion des publics en difficulté
- Le projet est **pertinent au regard des politiques et objectifs stratégiques** de la CUB : déplacements-mobilité (mobilités alternatives, réduction de la part de la voiture en ville, intermodalité...), environnement (préservation de la ressource en eau, économies d'énergie, encouragement des énergies renouvelables, gestion préventive des déchets et valorisation, projet de ressourceries-recycleries...), habitat (éco-quartiers, coopératives de logement, lutte contre la précarité énergétique...), politique de la ville (initiatives solidaires dans les quartiers prioritaires, actions innovantes de retour à l'emploi, de réinsertion de publics fragilisés, d'actions aidant à la création d'activité) ; la liste est non exhaustive.

2- Résultats et remise des prix

L'appel à candidatures s'est déroulé du 14 octobre au 16 novembre 2010, via le site internet « entreprendre autrement » dans la rubrique « actualités » (page d'accueil) et via tous les réseaux (CRESS Aquitaine, GARIE, réseau ESS CUB-communes...). Les candidats ont rempli un dossier de 4 pages enregistré et étudié par les gestionnaires du site (CUB-département Emploi et économie solidaire / CRESS Aquitaine).

Un jury, constitué de représentants de la CUB, de la CRESS Aquitaine et des 4 partenaires du prix, a étudié les 16 dossiers de candidature reçus, et a délibéré le jeudi 18 novembre 2010 afin de primer les idées les plus prometteuses selon les 4 critères définis (innovation sociale et/ou environnementale, gestion collective et démocratique du projet, utilité sociale, intérêt pour le territoire de la CUB).

En 2009, 3 lauréats avaient été nommés dans les 3 catégories suivantes correspondant aux statuts juridiques (associations/coopératives/structures d'insertion) ; en 2010, il a été proposé de récompenser 2 lauréats dans les catégories « innovation » (activité particulièrement innovante au regard des besoins des habitants sur le territoire communautaire) et « jeunesse » (projet ciblé vers les jeunes, faisant écho au thème 2010 du Mois de l'ESS en Aquitaine).

Les 2 lauréats retenus sont :

- **Catégorie « innovation » : entreprise d'insertion Les P'tits Cageots**, localisée à Talence et positionnée sur le développement des circuits courts de consommation et de distribution (11 salariés, 24 bénévoles, 2053 adhérents) ; en plus de son activité générale (distribution de paniers de produits bio, locaux, fermiers), l'entreprise se diversifie vers la transformation de fruits et de légumes (sauces, jus, plats cuisinés, smoothies...) dans le cadre d'un partenariat avec les jardins d'insertion de l'agglomération. 2011 sera une année d'expérimentation pour ce nouveau pan d'activité.

- **Catégorie « jeunesse » : association Effort 2 Conscience**, de Mérignac (4 salariés, 10 bénévoles, 10 adhérents) qui met en place des ateliers d'expressions « slam, rap, chant » vers les jeunes de 11 à 25 ans (territoires CUB et région Aquitaine), via des partenariats avec des centres sociaux, MJC, établissements scolaires et sociaux...Ce projet vise à permettre aux jeunes de prendre la parole à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, de faciliter leur expression orale et écrite, de faciliter les espaces de dialogue et de médiation culturelle. En 2009, la structure s'est professionnalisée (recrutement de 3 animateurs, intervention dans des dispositifs de formation) ; l'aide de la CUB portera sur la création d'espaces d'expression mobiles en 2011.

Conformément au règlement du concours, les lauréats dans chaque catégorie remportent chacun un **prix d'une valeur de 3 000 €** :

- dont une aide de 1 500 €, pour aider l'amorçage et le développement du projet ;
- dont une incitation à dépenser 1 500 €, d'ici le 30 novembre 2011, sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué de biens et services produits par des entreprises du secteur, qui ont bien voulu être partenaires, dans le but de favoriser l'esprit de coopération dans le monde de l'économie sociale et solidaire : association Aquitaine Active (forfait expertise financière), SCOP O'Tempora, agence de communication (forfait accompagnement stratégie de communication intégrant la dimension ESS), SCIC AutoCool (adhésion et abonnement annuel au service d'autopartage), entreprise d'insertion SolutelPro33 (pack gestion sociale).

L'engagement des 2 lauréats par rapport à cette incitation de la CUB d'utiliser ce coffret-cadeau est encadré par le document ci-annexé.

Ces opérateurs partenaires ont été choisis en fonction de leur appartenance statutaire à l'économie sociale et solidaire, et de la spécialisation de leur activité (Aquitaine Active et O'Tempora étant très spécialisées, respectivement sur l'expertise financière et sur le conseil en communication, pour des structures de l'économie sociale et solidaire et capables d'intégrer leurs problématiques de développement ; SolutelPro33 étant la seule entreprise d'insertion dans son domaine ; AutoCool étant à ce jour la seule entreprise à développer un service d'autopartage dans l'agglomération). Ce mode de récompense original et testé en 2009 s'étant révélé être très positif et profitable tant pour les lauréats que pour les partenaires, il est proposé de reconduire ce système en 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le jury du prix « coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire CUB 2010 » qui s'est tenu le 18 novembre 2010 a décidé de récompenser les 2 structures suivantes : l'entreprise d'insertion Les P'tits Cageots et l'association Effort 2 Conscience

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'entreprise d'insertion Les P'tits Cageots un prix d'une valeur 3 000 €

Article 2 : il est attribué à l'association Effort 2 Conscience un prix d'une valeur de 3000 €

Article 3 : la dépense afférente au règlement de cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6714, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. FRANCK MAURRAS